

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les règles concernant la forme et publicité des actes des collectivités sont modifiées. Désormais :

- La liste des délibérations est affichée et publiée sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit la séance

- Le Procès-Verbal est approuvé à la séance suivante ; il sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit son approbation.

Le conseil municipal par délibération n° 2022/052 en date du 07 septembre 2022 a choisi la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel par voie d'affichage et sur le site de la commune (délibérations, décisions du maire et arrêtés)

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022

| N°       | OBJET                                                                                                                                                                 | Décision du Conseil Municipal |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| 2022/043 | VIREMENT DE CREDITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022-DM N° 1                                                                                 | Approuvée à l'unanimité       |
| 2022/044 | REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF – ANNEE 2022                                                                                                        | Approuvée à l'unanimité       |
| 2022/045 | REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF DITE « R1 » ANNEE 2022                                                                                              | Approuvée à l'unanimité       |
| 2022/046 | REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATION (RODP TELECOM) – ANNEE 2022                                            | Approuvée à l'unanimité       |
| 2022/047 | DECISION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE NUIT                                                                                                                | Approuvée à l'unanimité       |
| 2022/048 | ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA GARDERIE, DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DES TRANSPORTS SCOLAIRES                                                                 | Approuvée à l'unanimité       |
| 2022/049 | PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAINS APPARTEMENT A LA SCI LA RAPINE                                                                                                  | Approuvée à l'unanimité       |
| 2022/050 | ADHESION A LA MISSION COMPLEMENTAIRE A L'ASSISTANCE A LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIERE DE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE PAR VOIE CONVENTIONNELLE | Approuvée à l'unanimité       |
| 2022/051 | RECONDUCTION DE L'ECOLE MULTISPORTS (EMS) DU RPI PORCHERES ET ST ANTOINE-SUR-L'ISLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023                                                   | Approuvée à l'unanimité       |
| 2022/052 | DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS                                                          | Approuvée à l'unanimité       |

Affiché le 13 septembre 2022